

Infopoint est un projet de la SDA proposant une aide gratuite aux partenaires sociaux concernant l'utilisation de la ligne budgétaire 04.03.03.03, bénéficiant du soutien financier de la Commission Européenne. Convention VS/2009/0437 SI2.544869



# PARTICIPATION & RIGHTS LETTER



LES DROITS D'INFORMATION ET CONSULTATION DES TRAVAILLEURS EN EUROPE

## TRANSPOSITION DE LA NOUVELLE DIRECTIVE SUR LES CEE (2009/38/CC) – DISCUSSIONS SUR LES QUESTIONS LÉGALES



Les États membres doivent transposer la directive révisée sur les Comités d'entreprise européens (CEE) dans leur droit national pour le 5 juin 2011. À l'occasion d'un atelier organisé par la SDA le 27 mai, plusieurs syndicats impliqués dans le processus de transposition dans leur État membre respectif se sont rassemblés à Bruxelles afin de discuter des questions légales et des défis concernant cette directive révisée. Catelene Passchier, Secrétaire confédérale de la CES, a rappelé que la directive révisée était le résultat de discussions intenses et d'un compromis entre les intérêts des syndicats et

ceux des employeurs. Dès lors, la directive n'est pas toujours très claire et peut être interprétée de différentes façons. Toutefois, ce flou n'est pas nécessairement négatif car il permet aux juges d'interpréter la directive plus positivement. Néanmoins, les syndicats européens doivent maintenant s'assurer que le meilleur contenu possible soit transposé dans le droit national d'une façon claire et cohérente. Catelene Passchier a aussi fait remarquer que plus les transpositions dans les différents États membres seront harmonisées, au mieux les CEE fonctionneront dans la pratique. Les CEE sont des organes transnationaux influencés par la loi nationale de tous les pays où ils ont des représentants. Par conséquent, il ne serait pas productif qu'une question puisse être résolue différemment dans deux pays. L'objectif de cet atelier était donc d'échanger des informations et de l'expertise, ainsi que de créer des contacts afin de coordonner les activités de transposition dans les États membres. En ce qui concerne les compétences des CEE, Rachid Brihi, avocat au Barreau de Paris, a souligné que les articles de la directive révisée ne fournissaient pas de réponses claires et précises aux acteurs du dialogue social sur la définition de la transnationalité et le lien entre les CEE et les comités d'entreprise locaux.

.....

### Dans ce numéro

<a href="#">NOUVELLES DES CEE</a> .....	3
<a href="#">NOUVELLES DES FSE</a> .....	4
<a href="#">NOUVELLES DES SE</a> .....	9
<a href="#">NOUVELLES DE LA CES</a> .....	10

<a href="#">NOUVELLES DE LA SDA</a> .....	11
<a href="#">ÉVÉNEMENTS RÉCENTS</a> .....	13
<a href="#">ÉVÉNEMENTS À VENIR</a> .....	14
<a href="#">PUBLICATIONS ET LIENS</a> .....	14



La définition est seulement plus amplement précisée dans les considérants, qui, d'après lui, ne sont pas juridiquement contraignants, mais ne sont utilisés que pour interpréter les articles, particulièrement devant un tribunal. Selon Evelyne Pichot, de la DG Emploi de la Commission européenne, les considérants ont un impact, même sur l'interprétation des règles nationales. Ce n'est donc pas un problème si les États membres prennent explicitement leur contenu en considération dans les lois de transposition. Concernant celles-ci, la directive ne fournit pas de principe clairement établi sur la façon dont l'articulation entre les différents niveaux de représentation

des travailleurs devrait se faire. Rachid Brihi s'attend dès lors à des conflits incessants à ce sujet devant les tribunaux nationaux. Les syndicalistes nationaux ont fait savoir que cette question devait être interprétée selon les lois nationales existantes. Si elles n'existent pas, le droit européen prévaut et l'information et la consultation doivent être menées simultanément aux deux niveaux. En ce qui concerne le fonctionnement et le rôle des CEE, le nouveau droit à la formation des membres de CEE a été discuté de façon animée. Toutefois, il est difficile de savoir qui contrôle le contenu de la formation. À cet égard, les syndicalistes autrichiens tentent d'appliquer les réglementations nationales aux CEE. Cela voudrait dire que les employeurs doivent payer pour la formation, tandis que les travailleurs peuvent décider du contenu. Ils recommandent que les syndicats nationaux tentent de renforcer les droits à la formation dans la législation nationale. De plus, les CEE devraient également prévoir l'organisation de la formation dans leur accord. Filip Dorssemont de l'Université catholique de Louvain, pense qu'un combat sera mené par les syndicats dans le domaine de la formation et il espère que ces derniers le remporteront. Ils ne doivent absolument pas céder la formation des membres de CEE à des agences indépendantes ou pro-employeurs, mais conquérir ce nouveau marché et s'en occuper eux-mêmes. Ainsi, les syndicats pourront avoir un impact sur le fonctionnement et les politiques des CEE et s'assurer que les membres de CEE sont en mesure de représenter les intérêts de leurs collègues. L'atelier a également montré que dans plusieurs États membres, les syndicats étaient impliqués de près dans le processus de transposition. Ils sont actuellement en pleine discussion avec les ministères concernés ou avec les organisations d'employeur. En Belgique, la directive sera même transposée par les partenaires sociaux dans un accord national collectif. Les syndicats nationaux seront peut-être intéressés d'apprendre que la Commission prévoit la publication des résultats des discussions entre les représentants des ministères nationaux sous forme écrite pour la fin 2010 par le groupe de travail de la Commission en charge de la transposition. Toutefois, les États membres sont en charge de l'implication des partenaires sociaux nationaux dans le processus de transposition. D'autres questions ont également été débattues pendant l'atelier.

Vous pouvez télécharger le programme et les présentations de tous les orateurs sur le [site internet de la SDA](#). La SDA préparera aussi une courte publication sur les résultats de l'atelier dans les prochains mois. Si vous vous posez d'autres questions sur le processus de transposition, veuillez vous référer aux publications sur la directive révisée élaborées par la CES, l'ETUI et les Fédérations syndicales européennes (voir ci-dessous).

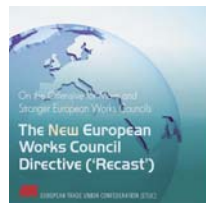
## NOUVELLES DES CEE

### **COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS : UN GUIDE SYNDICAL POUR LA DIRECTIVE 2009/38/CE**



Ce guide a été élaboré par la CES en vue d'aider les syndicalistes et les gens de terrain traitant de comités d'entreprise européens à travers l'Europe à jouer un rôle actif et à tirer le meilleur parti des nouvelles dispositions de la refonte de la directive CEE 2009/38/CE. C'est un commentaire juridique article par article, rédigé dans un style accessible, de sorte qu'il peut être utilisé par toute personne intéressée par les comités d'entreprise européens et leur fonctionnement. Le guide analyse les dispositions de la directive révisée et les compare avec la précédente directive. Il interprète les dispositions d'un point de vue syndical, mais il mentionne également d'autres types de lectures sur des questions délicates.

Télécharger la version en anglais sur le site de l'ETUI. Une version en allemand et en français seront publiées avant le mois de septembre. Ce guide syndical complète les autres publications sur la nouvelle directive, et notamment la brochure plus politique de la CES sur le contenu de la directive (voir article ci-après) et les recommandations communes des Fédérations syndicales européennes sur la manière de (re)négocier des accords CEE durant la période de transposition, c-à-d avant le 5 juin 2011.



### **LA NOUVELLE DIRECTIVE SUR LES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS – LA CES INFORME**

La CES a récemment publié une brochure présentant le contenu de la nouvelle directive sur les comités d'entreprise européen, expliquant les améliorations apportées et mettant le doigt sur les questions cruciales à prendre en compte lors de l'interprétation de la directive. Même si la nouvelle directive ne répond pas à toutes les revendications des syndicats, la CES apprécie que les CEE disposent désormais de davantage d'outils nécessaires pour exercer des droits à l'information et à la consultation plus forts. La brochure est disponible en anglais, allemand et français sur le site internet de la CES.

### **TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE 2009/38/CE EN ITALIE**

Le 28 avril, le CNEL (Conseil National de l'Economie et du Travail) a tenu une réunion avec les partenaires sociaux italiens visant à réfléchir sur l'expérience des comités d'entreprise européens établis sur la base de la loi de transposition italienne de la directive de 1994 et d'organiser une rencontre entre partenaires sociaux en vue de préparer le terrain pour la transposition de la directive 2009/38/CE en Italie. La réunion a été suivie par Claudio Stanzani, Directeur de la SDA, et Evelyne Pichot, représentant la Commission européenne. Un nombre important de représentants de la direction et les travailleurs de groupes multinationaux italiens ayant un CEE étaient également présents. Le 7 Juin, les confédérations syndicales italiennes CGIL, CISL et UIL ont écrit une lettre conjointe à CONFINDUSTRIA demandant une réunion pour traiter du texte de la nouvelle directive en vue de définir, pour autant que possible, une position commune sur sa mise en œuvre avant la date limite du 5 Juin 2011.

### **PROCÉDURES NATIONALES POUR DÉSIGNER LES MEMBRES DE GSN ET CEE**



L'ETUI a présenté un nouvel outil disponible sur le site internet worker-participation qui permet de comparer les procédures nationales de désignation des membres du Groupe spécial de négociation pendant les négociations de CEE et les membres de comités d'entreprise européens. Le résultat de la comparaison se trouve ici.

## VERS UNE PRATIQUE AVANCÉE DES CEE DE L'EFFAT



L'année dernière, la Fédération syndicale européenne pour les secteurs de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Hôtellerie, l'EFFAT a mené un projet « Vers une pratique avancée » afin de soutenir leurs responsables syndicaux CEE. Récemment, une publication reprenant les principaux résultats a été éditée. Elle fournit des positions détaillées pour aider les responsables syndicaux CEE à travailler avec la nouvelle directive sur les CEE. Ensuite, elle explique les faits, effets et défis de la crise mondiale et propose des activités et stratégies que l'EFFAT pourrait entreprendre et suivre. Enfin, elle donne des conseils sur la façon de travailler avec les experts en CEE externes et présente la politique de l'EFFAT par rapport à la négociation avec les entreprises transnationales au niveau européen. Ces sujets pourraient également intéresser les coordinateurs et membres de CEE d'autres secteurs. Vous pouvez télécharger la brochure en anglais, allemand, français, espagnol, italien, polonais et suédois sur le [site de l'EFFAT](#). [Lien direct vers la version en français.](#)

## NOUVELLES DES FÉDÉRATIONS SYNDICALES EUROPÉENNES



### PROJET D'UNI COMMERCE DESTINÉ AUX CEE

Le 14 avril, un séminaire rassemblant des CEE d'entreprises basées dans les pays nordiques et au Royaume-Uni (Tesco, H&M, IKEA, Jysk, Marks&Spencer, Sportsdirect.com, Ahlsells, ICA entre autres), a eu lieu à Helsingør, Danemark. 30 syndicalistes et représentants syndicaux ont participé au séminaire. Les participants en ont appris davantage sur le rôle particulier que les CEE jouent dans la défense du travail décent, la mise en œuvre des accords mondiaux dans les entreprises multinationales de vente au détail et sur comment le travail avec et au sein des CEE peut être organisé. D'autres séminaires destinés aux CEE seront organisés cette année pour les entreprises basées en France et en Allemagne. Si vous souhaitez plus d'informations sur le projet, veuillez lire le [bulletin d'Uni Commerce](#) et contacter [Fabrice Warneck](#).

### CONFÉRENCE D'UNI EUROPA GRAPHIQUE SUR LES MULTINATIONALES

La 3e conférence d'UNI Europa graphique sur les multinationales a eu lieu à Londres. 60 délégués originaires de 19 pays et représentant 14 comités d'entreprises européens étaient présents. Les participants ont dû compléter avant la conférence une enquête sur les forces et faiblesses de leur CEE respectif. Les résultats ont été rassemblés et analysés par le chercheur David Tarren qui a souligné les questions sur lesquelles les CEE devraient s'attarder à l'avenir. Un aperçu de la situation dans les CEE se trouvant dans la sphère d'influence d'UNI Europa a été présenté. La directive révisée, les implications pour les syndicats du graphisme ainsi que la politique d'UNI Europa graphique à propos des CEE ont été expliquées. La conférence a identifié l'importance d'une collaboration accrue entre UNI, les syndicats nationaux et les représentants de CEE et du renforcement des mécanismes d'information et de consultation.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la conférence, veuillez contacter [Claudia Saller](#). [Lien vers l'article en anglais](#) (21 mai 2010).

### LE CEE DE CIRCLEPRINTERS SE DÉCLARE OPPOSÉ À LA POLITIQUE ACTUELLE DE L'ENTREPRISE

Au cours de sa réunion du 16 Juin 2010 à Bruxelles, le CEE du groupe CIRCLEPRINTERS a publié une déclaration sur la politique inacceptable que mène ce groupe.

Le CEE s'oppose en effet à la politique du groupe qui vise à compenser la perte du chiffre d'affaires uniquement en réduisant la masse salariale au lieu de répondre aux besoins des clients industriels. Il y a une diminution constante des emplois dans tous les pays où le Groupe CIRCLEPRINTERS opère : en une seule année, 168 emplois ont été supprimés, et ce chiffre n'inclut pas le non-remplacement des départs à la retraite et la non-reproduction des contrats temporaires. Quand il n'y a pas réduction de salaires, les salaires sont gelés ou alors les augmentations ont tout d'une aumône plutôt que de représenter une augmentation des salaires réels. Quant aux investissements, il n'y a pas une notion cohérente du groupe en la matière et les différents pays doivent trouver leurs propres moyens financiers pour réaliser les investissements. Par contre, lorsqu'il s'agit de restructurations ou de liquidations d'entreprises, le «groupe» est capable de trouver des fonds pour financer ces opérations. Télécharger la résolution du site Internet d'UNI Europa. Pour de plus amples informations contacter [Claudia Saller](#).

### LE GSN D'AMCOR DÉNONCE LA SUPPRESSION DE POSTES

Des membres du Groupe Spécial de Négociation du comité d'entreprise européen d'Amcor dénoncent et critiquent avec virulence la manière dont la direction du groupe restructure et supprime des emplois, ce qui a pour conséquence le licenciement de collègues. Ils invitent la direction à se rapprocher rapidement des partenaires sociaux pour entamer de réelles négociations afin de pouvoir trouver les solutions les plus acceptables possible de part et d'autre et de maintenir de bonnes relations sociales au sein du groupe. Pour plus d'information, veuillez contacter [Claudia Saller](#) et visiter le [site Internet de Uni Europa](#).



### ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES SECTORIELLES ENTRE CEE DU SECTEUR DU VERRE

Un séminaire a récemment eu lieu dans le cadre du projet pour les CEE organisé par l'EMCEF dans cinq secteurs, financé par la ligne budgétaire 04.03.03.03 de la Commission européenne. Ce séminaire pour les CEE du secteur du verre s'est déroulé à Stare Splavy, en République tchèque du 19 au 21 mai. Les récentes évolutions de cette industrie en Europe et les défis à venir pour les représentants des travailleurs et les syndicats y ont été abordés. Les participants ont comparé leurs expériences respectives pour en retirer de nouvelles leçons. La directive révisée était également à l'ordre du jour de ce séminaire de 3 jours. Les séminaires supplémentaires pour les secteurs de l'énergie, pharmaceutique et chimique auront lieu en septembre.

Si vous souhaitez plus d'informations sur les séminaires, les documents sont disponibles sur le [site internet de l'EMCEF](#).



### RÉSOLUTION DU CEE DE TINTO

Le 12 avril 2010, le CEE de Rio Tinto a publié une résolution qui exprime l'assistance mutuelle et la solidarité avec les mineurs interdits de travail et rejetés des installations de Boron en Californie par Rio Tinto pour avoir défendu leur droit à un travail décent et une bonne convention sociale. Le CEE condamne avec fermeté l'attitude des dirigeants de Rio Tinto qui exigent des remises en cause des droits du travail et des protections sociales des travailleurs en Californie, en Europe et partout dans le monde pour accroître les revenus des actionnaires. La résolution est disponible sur le [site internet de la FEM](#).

## JOURNÉE D'ACTION EUROPÉENNE DE BOSCH

Le 22 février, plus de 11 000 travailleurs issus de 30 usines de Bosch en Europe ont participé à une journée d'action européenne organisée par le CEE de Bosch et la FEM. Ils ont défendu l'emploi dans leur entreprise et ont réclamé une politique industrielle cohérente et une responsabilité sociale conséquente de leur employeur, avec leurs collègues de Cardiff qui entamaient une grève le même jour. Peu avant cet événement, Bosch avait annoncé la fermeture du site du Pays de Galles. Leur slogan était « Trop c'est trop ! Les travailleurs de Bosch défendent leur emploi ». Ils ont aussi condamné les fermetures d'usines en général : ces deux dernières années, 14 sites de production différents ont été fermés par Bosch en Europe.

Si vous souhaitez plus d'informations, veuillez consulter la [newsletter de la FEM](#).

## NOUVEL ACCORD CADRE MONDIAL RENOUVELÉ POUR PSA

Le 20 mai 2010, un nouvel accord cadre mondial sur la responsabilité sociale a été renouvelé et signé par la direction de PSA Peugeot Citroën, la FEM et la FIOM. Grâce à cet accord, PSA Peugeot Citroën souhaite reformaliser son engagement en faveur des droits humains fondamentaux, le développement responsable et la protection de l'environnement. Ils ont souhaité inclure dans le champ d'application de l'accord leur engagement pour la promotion de la protection de l'environnement. De plus, les dispositions relatives à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail ont été renforcées.

Cet accord, un outil de progrès social, doit également être à la base des relations avec tous les acteurs – autorités publiques, partenaires syndicaux, fournisseurs, clients, actionnaires et organisations non-gouvernementales. En effet, les signataires considèrent que la mise en œuvre de ces engagements nécessite l'implication des acteurs nationaux ou locaux dans ces domaines afin de pouvoir réaliser des progrès sociaux à long terme. Si vous souhaitez plus d'informations, veuillez contacter [Bart Samyn](#), Secrétaire général adjoint de la FEM et consulter le [site internet de la FEM](#).



**EFT**

## LES SYNDICATS PARVIENNENT À UN ACCORD AVEC DHL

Les syndicats belges sont parvenus à conclure un accord pour les travailleurs de DHL Express concernés par le transfert du siège social européen de leur entreprise. Ils ont signé l'accord avec DHL le 31 mars. L'accord fait suite à un interminable conflit relatif aux plans de la direction de DHL Express de déménager le siège social européen de Bruxelles à Bonn, Leipzig et Prague, ainsi que plus loin au Costa Rica. Les activités locales et régionales de l'entreprise vont continuer. Le Comité d'entreprise européen, ses membres belges et son présidium ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration de l'accord qui fournit un accompagnement et un soutien aux personnes déménageant vers un nouvel endroit; un « forfait de motivation » pour la période allant jusqu'au licenciement et une prime de licenciement. En plus, l'accord vise à conserver des emplois, par exemple grâce à la reconversion. Les leaders syndicaux ont déclaré qu'il était essentiel de restreindre le nombre de suppressions d'emplois. Ils ont déclaré que c'est également un bon point que les activités locales ne soient pas affectées; cet aspect était particulièrement important puisque les activités européennes sont transférées ailleurs. Si vous souhaitez plus d'informations, veuillez consulter les [nouvelles en ligne de la FIT](#).

## LE GROUPE AIR FRANCE KLM RENOUVELLE SON COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN POUR 4 ANS

Appelé Comité de groupe européen Air France KLM (CGEAFKL), cette instance de représentation des 104 000 salariés du Groupe en Europe a été créée en 2006. Né de la fusion du Comité de Groupe Européen Air France et de l'Euroforum, le CGEAFKL a déjà 4 années de vécu et de fonctionnement. Le 28 avril 2010, à l'unanimité de ses membres, l'instance a renouvelé un protocole pour la période 2010-2014. Ce protocole sensiblement amélioré, par rapport à l'ancien, prend également en compte les dispositions de la nouvelle directive européenne de mai 2009. Les points suivants ont notamment permis que ce protocole soit accepté à l'unanimité : son champ d'application, ses définitions de l'information, de la consultation et de la transnationalité, les moyens obtenus pour son fonctionnement et la formation des membres. Le 17 juin, à Amsterdam, la nouvelle instance a désigné son bureau de 7 membres et son secrétaire général. Dans un Groupe où la combinaison de grandes fonctions (Fret, Commercial International, Marketing/Programme, Informatique) est déjà une réalité, où toutes les équipes dans le monde sont, d'ores et déjà combinées et cohabitent, où le marché européen représente un enjeu majeur face à l'émergence de grands marchés (Inde, Chine, Brésil,...), le Comité de groupe européen Air France KLM est une instance majeure pour le suivi de la stratégie et la défense des intérêts des 104 000 salariés. Le 31 mars, la direction et le CEE ont signé un accord cadre sur la réorganisation des agences de vente dans les aéroports européens. Puisque le rôle de ces agences sera certainement amené à évoluer, les partenaires ont accepté que des études d'activités aient lieu au niveau local où les partenaires sociaux doivent être consultés à propos des paramètres, processus et décisions. Toutefois, le CEE sera informé des résultats et pourra intervenir en cas de licenciements. Vous trouverez des informations supplémentaires sur le [site internet du CEE](#). Informations sur l'accord cadre sur le site de [Planet Labor](#), 5 mai 2010.



### ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN DE FERRERO

Dans sa lettre d'informations Euronotes, les membres du CEE de Ferrero des deux camps, employeurs et travailleurs, présentent leur travail. Lors de la dernière réunion du Comité européen de Ferrero, les représentants des travailleurs ont été informés et consultés sur les développements en cours de l'entreprise. La discussion a déclenché diverses réflexions sur la nécessité de renforcer l'information et les compétences acquises par l'expérience du CEE. La réunion du CEE a été précédée d'une rencontre préparatoire des représentants des travailleurs afin de réviser les documents comparant les données sur les horaires et les contrats d'emploi. Ils ont ensuite élaboré un nouveau projet de formation conjoint pour réaliser une enquête approfondie sur les questions de santé et de sécurité sur le lieu de travail. La lettre d'informations comprend également une interview d'un membre de CEE italien qui aborde le système de représentation des travailleurs chez Ferrero Italie, organisé par des structures syndicales unitaires sur le lieu de travail. Téléchargez la lettre d'informations en [italien](#), [anglais](#), [allemand](#) et [français](#).

### PROTESTATION DES TRAVAILLEURS DE TEKEL EN TURQUIE

Suite à la vente des activités de production de tabac de TEKEL (monopole turque du tabac et de l'alcool), à BAT en février 2008, l'État turque contrôle plus de 40 entrepôts où du tabac en feuille et semi-traité était stocké. Tekgida-Is, un affilié de l'EFFAT qui représente les travailleurs de TEKEL a mené en permanence des négociations avec le gouvernement sur l'avenir des 12 000 travailleurs de ces entrepôts. Maintenant, après avoir ignoré les appels des syndicats à la négociation, le gouvernement a pris fin janvier 2010 la sévère décision de fermer ces entrepôts, laissant 12 000 travailleurs sans emploi et touchant 40 000

personnes supplémentaires et leurs familles. Puisqu'ils deviendront des travailleurs intérimaires, ils n'appartiendront plus à un syndicat. Les travailleurs sont très inquiets à propos du paiement des indemnités de licenciement et des heures supplémentaires. Ils craignent que les garanties d'emploi pour l'avenir n'aient plus lieu d'être. Si vous souhaitez plus d'informations sur la situation en Turquie, voyez le [résumé des événements fait par l'EFFAT](#). La CES a également publié des documents sur les relations UE-Turquie à la suite d'un projet visant à rassembler les travailleurs de Turquie et de l'UE par une culture partagée du travail. L'enquête réalisée pour ce projet et les modules de formation sont disponibles sur le [site internet de la CES](#).

### CONFÉRENCE SUR LES « GÉANTS DE LA BIÈRE » DE L'EFFAT

En juin 2010, l'EFFAT a organisé une conférence particulièrement réussie à Blankenberge, en Belgique destinée aux représentants syndicaux issus des principales sociétés mondiales du secteur brassicole : AB InBev, SAB Miller, Heineken et Carlsberg. Toutes ces entreprises se sont agrandies très rapidement grâce à des acquisitions effectuées au cours de ces dix dernières années et sous-traitent de plus en plus leurs activités – surtout dans le domaine logistique. Puisqu'elles ont aussi toutes un accord de CEE reconnu par l'EFFAT, cette fédération européenne souhaitait aider les représentants des travailleurs à faire face aux défis communs auxquels ils sont tous confrontés au niveau européen et mondial. L'EFFAT a organisé la conférence pour plus de 100 délégués syndicaux et représentants des travailleurs avec le soutien de sa fédération internationale, l'UITA. Des participants d'Amérique du nord, d'Amérique du sud, d'Afrique et d'Asie étaient présents. La conférence a également accueilli la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) qui a abordé la question des géants de la logistique pour lesquels de nombreux sous-traitants travaillent et ils se sont mis d'accord sur une collaboration future avec les travailleurs externalisés dans le secteur de la logistique de la bière. Les participants ont débattu des défis communs auxquels ils sont confrontés en matière de défense des emplois, de termes et conditions d'emploi, d'équilibre de la vie professionnelle et de la vie familiale, la lutte contre la délocalisation, la réduction des coûts et le recours aux emplois précaires. Lors de la conférence, un nouveau site internet a été lancé - [beerworkers.org](#) – et l'EFFAT espère qu'il permettra aux travailleurs des 'géants de la bière' de continuer à échanger des informations et à faire cause commune. Téléchargez le [communiqué de presse](#). Pour plus d'information, contactez [Simon Cox](#).



### LES ENTREPRISES EUROPÉENNES DE L'ÉLECTRICITÉ ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

La dernière réunion du projet EPSU-SDA «Apprentissage et pratiques dans le secteur européen de l'énergie» dans le cadre duquel les CEE ont comparé leur travail et leurs méthodes a eu lieu à Bruxelles le 8 juin. Un rapport examinant les entreprises européennes d'électricité, les politiques de RSE et l'implication des CEE a été publié à cette occasion. Il établit que parmi les entreprises possédant des politiques de RSE, seules un petit nombre d'entre elles respectent les normes internationales. Plusieurs ne font pas rapport d'après les normes mondiales. Les résultats d'une enquête réalisée par des représentants de Comités d'entreprise européens sont inclus. Ils sont mal informés et peu consultés. Il existe une différence entre les politiques officielles et une mise en application correcte. Le rapport se termine sur des recommandations destinées aux représentants des CEE et aux syndicats. Jan Willem Goudriaan de l'EPSU a déclaré: «Toutes les compagnies n'assurent pas la transparence. Un cadre ou une législation européenne plus contraignants sur la révélation des informations relatives aux problèmes d'environnement, sociaux ou de gouvernance est nécessaire. Le rapport montre que cela n'est pas un problème pour la plupart des compagnies, mais une petite minorité ne respecte pas les règles du jeu.» Des informations supplémentaires et le rapport complet sont disponibles sur le [site internet de l'EPSU](#).

## NOUVELLES DES SE

### CONFÉRENCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LES SE: LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS N'EST PAS UN FACTEUR NÉGATIF

Le débat sur l'étude Ernst & Young, lancé par la Commission européenne le 26 mai 2010, et qui a rassemblé quelque 120 participants, n'a pas confirmé les conclusions de cette étude sur le rôle de la participation des travailleurs qui serait un «facteur négatif», particulièrement préjudiciable à l'attractivité de cette forme particulière de société européenne. L'étude sur la SE est le point de départ pour la révision du règlement 2001/2157/CE de la SE. Lors de la conférence, les conclusions hâtives de l'étude ont été révisées et soumises à un examen détaillé, en particulier à travers la contribution des gens de terrain, tant du côté des employeurs que du côté des travailleurs. De hauts dirigeants de SE ont ainsi fait valoir que la SE leur permettait de poursuivre leurs objectifs commerciaux dans le marché unique plus facilement et avec plus d'efficacité. En particulier, la possibilité de fusions transfrontalières avec la cession ultérieure de sièges, la liberté de maintenir ou de modifier la structure de l'entreprise et la simplification de la restructuration transnationale des affaires et de l'entreprise ont été soulignés comme étant leurs principales raisons de recourir à la forme juridique de la SE. Les représentants des travailleurs ont souligné que l'existence de la co-détermination (participation) aux conseils de surveillance des SE avait accru le niveau d'acceptation par les travailleurs de ces changements pour le bénéfice des entreprises et pour l'expansion ou seulement le maintien de l'emploi. En outre, les négociations entre le groupe spécial de négociation et la direction garantissent un apprentissage interculturel dans un organisme européen. Par conséquent, la participation des travailleurs dans la SE a été jugée utile, du point de vue de l'expérience pratique. Catelene Passchier (CES) a précisé que la discussion sur l'adaptation de la loi à cet égard nécessitait la consultation des partenaires sociaux européens. Un commentaire sur la conférence par Norbert Kluge, coordinateur du Centre de Compétences sur la Participation européenne des travailleurs (EWPCC) de l'Institut Syndical Européen (Bruxelles) peut être téléchargé sur le [site de la participation des travailleurs / worker-participation website](#). La conférence a été enregistrée et peut être visionnée sur [le site de la Commission](#).

### PAS D'ATTEINTE À LA COGESTION DES TRAVAILLEURS PAR LES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES (SE) OU LES ENTITÉS JURIDIQUES ÉTRANGÈRES EN ALLEMAGNE

**Hans Böckler  
Stiftung** 

Fakten für eine faire Arbeitswelt.

Le statut légal de société européenne a été choisi par plus d'entreprises en Allemagne que dans n'importe quel autre État membre. Toutefois, le plus souvent, l'objectif n'était pas de contourner ou de passer outre les droits de cogestion qui étaient relativement plus développés en Allemagne que dans le reste de l'Europe. Ce n'était la seule raison de

ce choix que dans certains cas. Telle est la conclusion d'une nouvelle évaluation des données actuelles sur les développements de SE par la Fondation Hans-Böckler. Dans une autre étude, la Fondation a également montré que la multiplication des formes juridiques étrangères ne représentait pas une preuve que les entreprises cherchaient à échapper aux droits de cogestion.

#### *Développement des SE opérationnelles en Allemagne*

Seule une minorité des SE allemandes opérationnelles était soit «cogérée» avant le changement de statut légal ou était une société anonyme (AG) de droit allemand. «Échapper à l'Aktiengesellschaft» comme l'affirmait de nombreux consultants et experts en droit «n'est certainement pas la bonne expression à utiliser», déclare Dr. Roland Koestler, expert en droit des sociétés à la Fondation Hans-Böckler. La thèse selon laquelle des groupes allemands auraient choisi le statut légal européen afin de restreindre la «cogestion» ne correspond pas aux chiffres actuels, déclare Koestler.

Dans les grandes entreprises où une parité numérique ou une participation des travailleurs au conseil de surveillance étaient auparavant d'actualité, ces droits sont préservés sous la nouvelle forme juridique.

Le plus grand groupe parmi les SE allemandes opérationnelles est composé de 48 de ces entreprises, petites pour la plupart d'entre elles, qui n'avaient pas auparavant dans leur statut légal de système de cogestion par les travailleurs. Ce n'est que dans un petit nombre d'entreprises que l'on peut dire que l'adoption du statut de SE avait quelque chose à voir avec la cogestion : le statut légal a été changé lorsque le nombre de travailleurs approchait d'un des seuils. Dans le cas de SE, la structure de cogestion peut être négociée et dans de telles situations, la participation des travailleurs peut être « bloquée » à un niveau plus bas. D'après les analyses de R. Köstler, le nombre croissant de sociétés européennes est une indication que la SE fonctionne comme un complément transfrontalier aux entreprises sous le régime légal national: «La SE s'est établie, mais il n'a pas de compétition avec, par exemple, l'AG» déclare-t-il.

*Augmentation du nombre d'entreprises sous statut juridique étranger (combiné) en Allemagne qui dépendrait autrement de la législation allemande de cogestion.*

Une enquête commanditée par la Fondation Hans-Böckler en novembre 2009 a montré une augmentation de nombre d'entreprises sous statut juridique étranger en Allemagne. Des entreprises qui à cause de leur taille, devraient normalement appliquer la cogestion sous le statut juridique allemand correspondant (Mitbestimmung). Dans l'ensemble, le nombre de cas est passé de 17 à 37 depuis 2006. Si l'on considère les 694 entreprises (pratiquement) paritaires et les 1500 entreprises avec participation de tiers, ces chiffres ne montrent pas que l'objectif était d'échapper à la cogestion. Dès lors, l'étude parvient à une situation factuelle semblable au cas de la société européenne (SE). Toutefois, une extension de la législation sur la cogestion des entreprises étrangères a contribué à empêcher que cette possibilité d'échapper à la cogestion continue à prospérer en Allemagne.

Télécharger le [communiqué de presse](#) sur les SE en allemand.

Contact: [Dr. Roland Köstler](#), Hans-Böckler-Stiftung.

Télécharger [l'évaluation des statuts juridiques étrangers en allemand](#).

Contact: [Dr. Sebastian Sick](#), Hans-Böckler-Stiftung.



## NOUVELLES DE LA CES

### JOURNÉE EUROPÉENNE D'ACTION

La Confédération européenne des syndicats (CES) organisera une journée européenne d'action le 29 septembre. La CES organisera une mobilisation européenne en réponse à un mouvement collectif des gouvernements européens vers une diminution des dépenses publiques, à savoir l'emploi, les salaires et les pensions, à un moment où l'économie européenne reste fragile, vulnérable et en proie à une nouvelle récession. Cette réaction consistera en une grande manifestation à Bruxelles. Mais en même temps, la CES demande à ses affiliés de s'impliquer un maximum dans des actions collectives dans tous les pays de l'Union européenne. Si vous souhaitez plus d'informations, veuillez consulter le [site internet de la CES](#).



*L'objectif d'Infopoint est d'assister les promoteurs dans la préparation, le lancement et le suivi de leurs projets de coopération transnationale dans les domaines de l'information, la consultation et la participation des travailleurs sous la ligne budgétaire 04.03.03.03 de la Commission européenne.*

## LA SDA ORGANISE DEUX ÉVÉNEMENTS POUR LES GENS DE TERRAIN DES CEE

Les 27 et 28 septembre prochains, la SDA invitera les gens de terrain de CEE, tels que les membres des CEE, les coordinateurs et les militants syndicalistes, à un atelier à Bruxelles organisé dans le cadre du projet Infopoint. Les discussions viseront à clarifier le débat autour de l'interprétation pratique de la notion de transnationalité (et donc le domaine de compétences des CEE), et porteront sur la question de l'articulation entre les niveaux européen et local de l'information et de la consultation. De plus amples informations seront disponibles sous peu sur le [site internet de la SDA](#). Au printemps 2011, la SDA organisera une conférence sur les CEE, qui abordera l'impact potentiel de la nouvelle directive sur les pratiques des CEE et qui rehaussera le profil des Comités d'entreprise européens en cas de restructurations d'entreprises.

## LIGNE BUDGÉTAIRE 04.03.03.03 – DEUXIÈME ÉCHÉANCE LE 3 SEPTEMBRE 2010

L'équipe SDA Infopoint aimerait vous rappeler la seconde échéance de 2010 pour le dépôt de projets sous la ligne budgétaire 04.03.03.03 sur l'information, la consultation et la participation des travailleurs. Vous devez soumettre votre projet avant le 3 septembre 2010 pour des projets débutant au plus tôt le 3 novembre 2010 et au plus tard le 22 décembre 2010. Le formulaire d'application en ligne a été rouvert après la première échéance du 3 mai. Vous pouvez télécharger l'appel à propositions et des informations supplémentaires sur la procédure d'application sur le [site internet de la Commission européenne](#). La ligne budgétaire finance notamment des réunions transnationales, des formations, des articles et des publications visant à renforcer l'implication des travailleurs au niveau de l'entreprise, dans les comités d'entreprises européens, les organes des SE ou les comités d'entreprise nationaux par exemple. Les experts de la SDA peuvent vous aider à développer vos idées de projets et à rédiger vos candidatures. Consultez également le [vademecum](#) mis à jour qui représente un support détaillé mis à la disposition des promoteurs de projets. D'après les informations de la Commission européenne, 18 projets ont été acceptés lors de la première échéance. L'appel à proposition prévoit un budget de 4,1 millions EUR pour la deuxième échéance.

## INFORMATION DES PARTENAIRES SOCIAUX EUROPÉENS SUR L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS D'UN CEE ; COORDINATION PAR LA SDA POUR LES FSE ET POUR LA CES ; RENFORCEMENT DE LA MISSION DE LA SDA COMME POINT DE COORDINATION EUROPÉEN POUR LES ACTIVITÉS DE CEE

L'article 5.2.c de la nouvelle directive sur les CEE introduit l'obligation suivante : « la direction centrale et les directions locales, ainsi que les organisations européennes de travailleurs et d'employeurs compétentes, sont informées de la composition du groupe spécial de négociation et du début des négociations ». Afin de permettre une mise en œuvre efficace de cette obligation, la Confédération européenne des syndicats (CES) et BusinessEurope (association représentant les employeurs européens) se sont mis d'accord sur le mécanisme suivant. Les deux organisations fourniront une adresse e-mail de contact unique afin d'assurer une transmission efficace de l'information des entreprises aux partenaires sociaux européens. Les deux organisations seront responsables de la diffusion de l'information aux organisations partenaires compétentes en temps et en heure conformément à leurs structures et procédures internes.

Du côté syndical, la SDA coordonnera ce flux d'informations. Cela signifie concrètement que les entreprises doivent envoyer un mail à une adresse mail spéciale gérée par la SDA en fournissant à celle-ci des informations sur l'ouverture de négociations pour former un CEE et composer un SNB. La SDA transmettra à son tour ces informations à toutes les Fédérations syndicales européennes (FSE) qui devront alors évaluer si l'un de leurs secteurs est concerné. Il est possible que plus d'une FSE puisse être impliquée, puisque plus d'une entreprise est active dans plusieurs secteurs. Les fédérations avertiront ensuite leurs affiliés nationaux concernés pour les engager à s'impliquer activement dans la mise en place du CEE. De plus, les FSE préviendront les entreprises que ce sont elles (les FSE) qui sont en charge du secteur concerné et qui doivent être impliquées / contactées dans la mise en place du futur CEE.

De cette manière, la SDA renforcera sa mission de point de coordination européen pour les activités de CEE en Europe. Jusqu'à présent, la SDA a surtout été le point de contact pour les promoteurs de projet ayant besoin d'aide pour développer et mener des projets de formation destinés aux CEE, en plus de suivre les activités des CEE, de gérer une base de données et de fournir des informations régulières sur les CEE par le biais de sa newsletter PaRL. L'adresse e-mail spéciale créée pour cette obligation d'information est la suivante: [ewc@etuc.org](mailto:ewc@etuc.org). Un site Internet sera aussi créé, où les entreprises pourront trouver des informations et explications sur la façon dont le processus va fonctionner et quelles informations les entreprises devront fournir. Le nom de ce site sera: [www.ewc-etuc.org](http://www.ewc-etuc.org).

### **LE PROJET OPERA STIMULE LES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DES DÉLÉGUÉS DES CEE**

Le 28 mai, la dernière formation organisée dans le cadre du projet OPERA s'est achevée avec succès. Elle était financée par la ligne budgétaire 04.03.03.03 de la Commission européenne et son promoteur était l'Institut italien Sindnova. Le séminaire visait à renforcer la motivation et les compétences professionnelles ainsi que l'échange de bonnes pratiques entre les membres de 24 CEE dans 5 pays européens, plusieurs entreprises multinationales et 6 syndicats. La discussion a révélé la diversité des opinions et les diverses positions syndicales sur les activités des CEE ainsi que la nécessité de communiquer dans une beaucoup plus grande mesure entre les différents acteurs nationaux du même groupe présents dans le CEE. C'est nécessaire si l'on veut identifier les voies communes, afin de travailler plus efficacement et faire preuve de solidarité en faveur de l'action collective au niveau supranational. Selon Marco Bentivogli, Secrétaire national du syndicat italien FIM, investir dans les CEE signifie « prendre la peine de communiquer avec d'autres cultures et sensibilités, surmonter le corporatisme et les approches défensives, de sorte que le CEE devienne un lieu permanent d'échanges, et développer une action efficace dans les entreprises multinationales, construisant ainsi un élément important du syndicalisme international. » Pour plus d'informations, veuillez lire le [rapport de l'atelier](#) et contacter [Sindnova](#).

### **RESTRUCTURATION ET COORDINATION SYNDICALES TRANSNATIONALES DANS LES MULTINATIONALES : RÉUNIONS EMCEF**

Dans le cadre du projet européen « Restructuration et Coordination syndicales transnationales dans les multinationales », l'EMCEF a organisé à Bruxelles une série de 6 séminaires autour des entreprises multinationales suivantes : AGC, Bayer, Clariant, Dow, Pfizer et Vattenfall. Davantage d'informations sur ces séminaires avec ordre du jour, participants et procès-verbal sur le [site de l'EMCEF](#).

## ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

### **LE DROIT DE LA SE ET LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE – IMPORTANCE DES REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION**

Du 1er au 3 juin, le Worker Participation Competence Center (EWPCC) de l'Institut européen syndical (ETUI) a organisé un séminaire à Bruxelles afin d'aborder la situation actuelle de la participation des travailleurs au niveau européen et de débattre de l'importance et du rôle futur de la participation des travailleurs dans le droit de la SE. Un représentant de la Commission a notamment présenté les résultats d'une étude sur l'application du statut des SE et les prochaines étapes politiques de la Commission à propos de la révision de la réglementation sur les SE. De plus, les découvertes préliminaires d'une étude sur l'implication des travailleurs dans les entreprises sous statut SE actuellement effectuée par la Fondation européenne Dublin ont été présentées. Le deuxième jour, Catelene Passchier, secrétaire politique à la CES, a précisé que le marché unique européen a besoin d'une forte participation des travailleurs dans les entreprises transnationales. Enfin, le rôle que les travailleurs pourront jouer dans le droit européen des sociétés a été abordé. En revanche, Maxime Cerutti, invité comme représentant de BusinessEurope, a précisé que les employeurs ne voient pas d'avenir pour une représentation des travailleurs au niveau du conseil d'administration dans un élément de droit européen. Comme tout débat sur les détails de la participation des travailleurs semble toujours revenir à la même vieille rengaine, Cerrutti a plaidé en faveur du maintien d'un statu quo en ce qui concerne le droit de la SE. Les entreprises concernées pourraient s'y faire. Un rapport détaillé sur la réunion et les présentations peuvent être téléchargées à partir du [site Web de la participation des travailleurs](#). Si vous souhaitez des informations supplémentaires, veuillez contacter [Norbert Kluge](#), ETUI/ EWPCC.

### **PROJET REDITER : DÉFIS AUXQUELS LES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS FONT FACE LORS DE LA CRISE ACTUELLE**

Les 13 et 14 mai 2010, environ 70 membres de CEE et syndicalistes espagnols se sont réunis à Madrid pour débattre des défis auxquels les CEE font face lors de la crise actuelle. D'une part, l'atelier a abordé les possibilités offertes par la directive sur les CEE révisée au niveau de sa transposition et de son application. D'autre part, les participants ont discuté de comment l'action des membres de CEE et le comportement de la direction pourraient s'améliorer dans la crise actuelle.

Des cas de gestion de crises ont été analysés et les points importants de l'action syndicale internationale ont été également abordés. De plus, les obstacles à la formation de nouveaux CEE dans des secteurs et groupes spécifiques ont fait l'objet de discussions lors de l'atelier. Celui-ci a eu lieu dans le cadre du projet REDITER en coopération avec l'Institut français Astrees et l'association espagnole du travail asociados.

Informations supplémentaires : [http://www.astrees.org/fr\\_70\\_art\\_253.html](http://www.astrees.org/fr_70_art_253.html).

**Le CEE de FERRERO** s'est réuni à Pérouse du 16 au 18 juin pour une formation conjointe, dans laquelle la première journée a été consacrée à un approfondissement de la Directive 2009/38/CE et les deux autres journées à la thématique de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail. Des experts de la SDA et de l'Institut Syndical Européen (ETUI) ont participé à cette formation.

## EVÉNEMENTS À VENIR

**L'ATELIER IRES CGIL (INSTITUT DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET SOCIALES DE LA CGIL) SE TIENDRA À ROME LES 15 ET 16 JUILLET PROCHAINS.**

Le thème en est *La participation des travailleurs et la démocratie industrielle après la transposition de la directive 2002/14 sur l'information et la consultation – Comparaison européenne.*

### **COURS DE COMMUNICATION EN ANGLAIS POUR LES REPRÉSENTANTS DE CEE**

Une nouvelle session de cours de communication en anglais pour les représentants des CEE aura lieu du 4 au 8 octobre à York, Royaume-Uni. Si vous souhaitez plus d'informations, veuillez contacter Vidia Ganase, chargée de la communication et des langues à l'ETUI.

## PUBLICATIONS ET LIENS

### **NOUVEAU PORTAIL INTERNET ITALIEN SUR LES CEE : CAE-EWC**

Sindnova vient de créer un nouveau portail [www.cae-ewc.eu](http://www.cae-ewc.eu) en italien, consacré aux Comités d'entreprise européens, et en particulier ceux qui sont soumis à la législation italienne. Le site vise à offrir un outil convivial qui permet un accès rapide aux textes clés qui concernent les CEE, comme par exemple la législation nationale et européenne, les accords de CEE, les analyses et commentaires sur les pratiques et la jurisprudence en matière de CEE, avec une attention particulière à la réalité « italienne » des CEE. Le site a été structuré en tenant compte des exigences des représentants des travailleurs qui siègent dans les CEE et qui travaillent dans des multinationales, des coordinateurs syndicaux des CEE ainsi que de ceux qui entreprennent des recherches et des études sur les sociétés multinationales et sur les droits à l'information, à la consultation et à la participation des travailleurs. Le site contient aussi un certain nombre de liens, notamment vers la newsletter PaRL de la SDA (Social Development Agency). Le portail sera aussi l'instrument que Sindnova utilisera pour fournir des mises à jour et des nouvelles sur le processus de transposition de la directive révisée sur les CEE, la directive 2009/38/CE dans le droit national.

.....

#### **CONTRIBUTIONS DE:**

Amélie Annet, Natalie Glück, Norbert Kluge,  
Alex Martin, Marina Monaco, Catelene Passchier, Claudio Stanzani.

DIRECTION: Claudio Stanzani